



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 18 mars 2020

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

Communauté de communes du Haut Chemin  
– Pays de Pange  
1 bis, Route de Metz  
57530 PANGE

Affaire suivie par Romain DECCO  
romain.decco@moselle.gouv.fr  
03 87 28 30 84

**Objet :** Dossier de déclaration concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de  
SANRY-SUR-NIED

Accord immédiat

**Réf :** 57-2020-00139

**P.J :** Récépissé accord immédiat

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **l'épandage des boues de la station d'épuration de SANRY-SUR-NIED**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 12 mars 2020
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2020-00139
- Dossier réalisé par : Chambre d'Agriculture

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

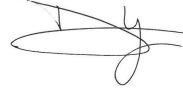
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de PANGE et SANRY-SUR-NIED où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



CÉLINE DELLINGER

**Copie pour information :**

Chambre d'Agriculture – S.CAHARD